

DEC 08/2019

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 18 mars 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 18 mars 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC 08/2019 à l'intérieur de la section
III – Commission – du budget général pour l'exercice 2019



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 8 mars 2019
(OR. en)**

7307/19

FIN 222

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	7 mars 2019
Destinataire:	Monsieur Eugen Orlando TEODOROVICI, président du Conseil de l'Union européenne

Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 08/2019 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2019
--------	---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 08/2019.

p.j.: DEC 08/2019



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 07/03/2019

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2019
SECTION III - COMMISSION TITRES: 18, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 08/2019

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés	CE	-370 000 000,00
--------------------------------------	----	-----------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1803 Asile et migration

POSTE - 18 03 01 01 Renforcer et développer le régime d'asile européen commun et approfondir la solidarité et le partage des responsabilités entre les États membres	CE	370 000 000,00
--	----	----------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

40 02 41 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 04/03/2019

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	757 529 650,00
2 Virements	-23 037 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	734 492 650,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	734 492 650,00
6 Prélèvement proposé	370 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	364 492 650,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	48,84 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 04/03/2019	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La ligne de réserve 40 02 41 prévoit un montant de 460,0 millions d'EUR en crédits d'engagement à titre de réserve liée à la proposition de la Commission de refonte du règlement Dublin III¹ dans l'attente de l'adoption de la base juridique. Dans le cas où l'acte juridique n'est pas adopté au 1^{er} février 2019, la Commission peut présenter une ou plusieurs propositions de virements conformément à l'article 31 du règlement financier.

Le présent virement propose que soit débloquée une première tranche de cette réserve. Le déblocage du montant restant sera proposé dans le courant de l'année, afin de tenir compte de toute évolution nouvelle sur le terrain dans le domaine de l'asile et de la migration.

¹ COM(2016) 270 final du 4.5.2016.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

18 03 01 01 - Renforcer et développer le régime d'asile européen commun et approfondir la solidarité et le partage des responsabilités entre les États membres

b) Données chiffrées à la date du 04/03/2019

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	377 106 629,00
2 Virements	-0,20
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	377 106 628,80
4 Crédits déjà utilisés	151 097 245,32
5 Crédits disponibles (3-4)	226 009 383,48
6 Renforcement demandé	370 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	596 009 383,48
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	98,12 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	5 607 880,79
2 Crédits disponibles à la date du 04/03/2019	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Le renforcement proposé de 370,0 millions d'EUR en crédits d'engagement vise à financer des actions en Grèce en 2019 et 2020 (239,5 millions d'EUR), une aide d'urgence en faveur de l'Italie (66,5 millions d'EUR) et de l'Espagne (34,0 millions d'EUR), ainsi que la contribution du Fonds «Asile, migration et intégration» en faveur du fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, principalement pour des actions au Maroc (30 millions d'EUR).

1. Grèce

L'absence d'accord sur le règlement de Dublin touche particulièrement la Grèce. Outre le financement prévu par le programme national grec au titre du Fonds «Asile, migration et intégration», le montant supplémentaire de 239,5 millions d'EUR financera une série d'actions devant répondre aux besoins les plus urgents de la Grèce, en particulier:

- la poursuite de l'aide à la gestion des sites apportée en Grèce continentale par l'Organisation internationale pour les migrations;
- la création de places d'hébergement supplémentaires sur le continent, accompagnée de mesures d'intégration de première ligne pour les bénéficiaires d'une protection internationale;
- les activités d'intégration sociale pour les bénéficiaires d'une protection internationale;
- la poursuite du soutien au site municipal de Kara Tepe à Lesbos, qui accueille les familles et personnes vulnérables;

- les services de sécurité dans les centres d'accueil et d'identification et dans les camps situés en Grèce continentale;
- le soutien au service d'asile grec et à l'instance de recours grecque;
- la création d'un nouveau centre d'accueil et d'identification à Samos;
- la mise en place d'installations pour le centre grec de contrôle et de prévention des maladies, et la mise à disposition d'interprètes.

2. Italie

Le financement supplémentaire de 66,5 millions d'EUR en faveur de l'Italie soutiendra en particulier:

- les commissions Police et Asile chargées du traitement des demandes d'asile;
- les collectivités et communautés locales qui hébergent les migrants, en ce qui concerne les questions relatives à l'emploi pour les migrants ainsi qu'à la précarité de leur santé et de leurs conditions de vie;
- l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés; et
- l'assistance pour l'éducation des mineurs non accompagnés.

3. Espagne

Le financement supplémentaire de 34,0 millions d'EUR en faveur de l'Espagne soutiendra:

- la création de quatre centres destinés à l'assistance temporaire aux étrangers, à l'identification, à l'enregistrement, au relevé des empreintes digitales et aux examens de santé des migrants (72 premières heures);
- le déploiement de centres de pré-accueil d'urgence; et
- l'aide humanitaire apportée par la Croix-Rouge.

4. Maroc

La contribution du Fonds «Asile, migration et intégration » au fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique permettra à ce dernier de financer des activités qui renforcent les capacités de gestion des frontières du Maroc. Le montant supplémentaire de 30,0 millions d'EUR permettra de financer le développement stratégique, l'achat et l'entretien d'équipements prioritaires, le renforcement des capacités et l'élaboration des normes et procédures nécessaires au niveau national.